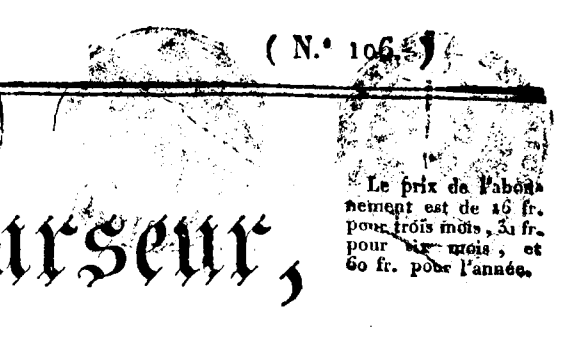
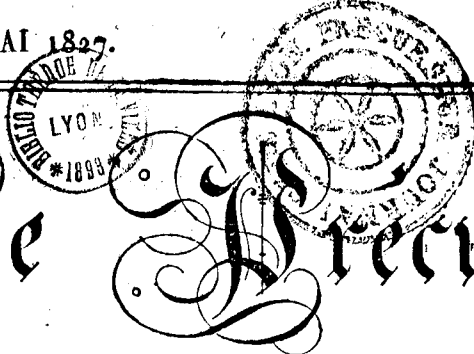


On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N.° 9, au deuxième étage ; à Paris, chez M. SAUTERET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.



Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

Le Précurseur,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI,

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le jeudi. — On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Sirène, n.° 9 ; à Paris, chez M. SAUTERET, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement : 60 fr. pour l'année, 51 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port à M. MONTANDON, Directeur du Précurseur, rue Sirène, n.° 9, au deuxième étage.

LYON, 2 mai 1827.

Le N.° 106 du *Précurseur* devait paraître aujourd'hui, mercredi ; mais l'heure avancée à laquelle s'était passée la revue du 29 ne nous ayant pas permis de recevoir hier soir les détails de cette fête nationale, nous avons préféré porter pour cette semaine le jour d'interruption au mercredi, afin de nous laisser la faculté de tenir nos lecteurs au courant des événements, en paraissant demain jeudi.

REVUE DE LA GARDE NATIONALE.

A onze heures, les treize légions de la garde nationale, toutes dans la plus brillante tenue, étaient réunies au Champ-de-Mars. La cavalerie de la garde nationale était rangée en bataille au bas du pont de l'Ecole-Militaire.

Une batterie d'artillerie de la garde royale, placée à la porte de la grille de Grenelle, ayant annoncé l'arrivée de S. M., M. le duc de Reggio, commandant en chef de la garde nationale, s'est rendu avec tout son état-major au devant du Roi, qu'il a eu l'honneur de complimenter à la grille de l'Ecole-Militaire.

Le Roi, entouré de M. le Dauphin, de LL. AA. RR. Mgrs. les ducs d'Orléans et de Chartres, de ses aides-de-camp généraux, de MM. le duc de Mouchy, de Fitz-James, de Raguse, du comte de Cossé et de tous les principaux officiers de sa maison a parcouru successivement toutes les lignes de la garde nationale. S. M. s'est arrêtée à la tête de chaque légion, et a adressé à chaque colonel des paroles pleines de bienveillance.

La revue terminée, les légions se sont formées en colonnes. Alors, M. le duc de Reggio est venu prendre les ordres du Roi, et s'étant mis à leur tête, il a fait défiler la garde nationale devant le Roi, qui s'était placé avec toute sa suite et un nombreux et brillant état-major sous le pavillon de l'horloge de l'Ecole-Militaire.

Les colonels de chaque légion ont eu ensuite l'honneur d'être présentés à S. M., qui leur a témoigné toute sa satisfaction sur la belle tenue et la discipline de la garde nationale de Paris.

M^{lle} la Dauphine, LL. AA. RR. MADAME, duchesse de Berry, M^{lle} la duchesse et M^{lle} d'Orléans, suivaient, en calèche découverte, le cortège de S. M. Les Enfants de France, placés au balcon de l'appartement du premier gentilhomme de la chambre, ont assisté au départ, et à la rentrée de S. M. dans le château, qui a eu lieu à cinq heures.

Après avoir donné à nos lecteurs ce bulletin concis et sec, tel qu'on les faisait autrefois pour le bon peuple qui ne devait rien savoir que ce qu'on voulait bien lui dire, nous leur devons un rapport détaillé de tout ce qui s'est passé dans cette mémorable journée bien irréprochable et bien calomniée, comme le prouvent les faits postérieurs.

Voici les détails que nous fournit notre correspondance particulière :

Il y a peu d'exemples d'une affluence aussi considérable que celle dont nous avons été témoins aujourd'hui : une grande partie de la population de notre ville s'était portée au Champ-de-Mars ; non-seulement les talus de gazon qui en tracent l'enceinte étaient garnis de spectateurs, mais le pont d'Iéna, les bords de la Seine et les hauteurs de Chaillot, étaient occupés par une foule immense ; l'esplanade des Invalides, et tous les lieux environnants, présentaient le même spectacle ; les fenêtres de l'école militaire avaient été réservées pour les dames, et les hommes étaient montés jusque sur les toits. Le Roi est arrivé à deux heures, à cheval, avec toute sa suite ; les princesses étaient dans une élégante calèche découverte, et ce brillant cortège a traversé d'abord dans toute sa longueur le vaste emplacement où la garde citoyenne se déployait avec une majesté imposante. S. M. s'est arrêtée ensuite devant l'école militaire, et les troupes ont commencé à défiler

devant elle ; aucun événement fâcheux n'a interrompu cette cérémonie. Les journaux de l'opposition, qu'on accuse si souvent de fomenter les désordres, avaient réuni tous leurs efforts pour contenir, cette fois du moins, l'expression des mécontentemens que la durée d'un ministère anti-national entretenait dans les cœurs. La liberté de la presse s'est montrée ainsi reconnaissante de la haute protection qu'elle a reçue récemment ; elle a contribué beaucoup dans cette occasion au maintien de la tranquillité publique, mais ses conseils n'ont pas été entièrement suivis ; il était difficile de s'en flatter : la haine dont nos institutions sont l'objet, est trop évidente, le ministère en a donné des preuves trop multipliées pour que toutes les inquiétudes aient pu être calmées par l'acte de sagesse qui leur a rendu momentanément leur puissance ; et, si les cris de *vive le Roi*, qui éclataient aujourd'hui sur le passage du prince, ont pu effacer dans son esprit l'impression d'un silence encore bien récent, d'autres cris ont pu lui apprendre que cette popularité n'était que pour lui, que la nation n'était pas entièrement satisfaite, et qu'à la reconnaissance d'un bienfait obtenu se mêlait l'espérance d'un nouvel acte de justice bien vivement désiré. Les mots à *bas les ministres* sont sortis plus d'une fois des groupes de la population, et même des rangs de plusieurs légions, tandis qu'elles saluaient le prince en passant devant lui. Tout en se montrant sensible à l'enthousiasme dont sa personne était l'objet, le Roi a paru un instant importuné des plaintes trop vives et trop directes qui s'adressaient à son gouvernement ; et, témoignant son mécontentement à l'un des citoyens qui les exprimait avec le plus d'énergie, il lui aurait dit : « Je suis venu ici chercher des hommages et non point recevoir des conseils », et lui aurait déclaré que dès cet instant il cessait de faire partie de la garde nationale. Quelques instans après, les mêmes cris ont retenti encore auprès des Tuileries, au moment où le Roi rentrait dans son palais.

Voici un fait qui s'est passé près de moi : Un grenadier criait *vive la charte* au moment où la calèche des princesses passait devant lui ; un officier de l'état-major lui adresse ces mots : « Vous ne devez crier ici que *vive le Roi*. — Si je puis crier *vive le Roi*, répondit-il, je dois pouvoir crier *vive la charte*, et je le répète, *vive la charte* ! » L'officier donna l'ordre aussitôt de le faire sortir des rangs, mais on refusa d'obéir, et le capitaine adressa ces mots à l'officier : « Cette compagnie est sous mes ordres, monsieur, et c'est à moi seul qu'en appartient le commandement. » Cet acte de fermeté termina toute discussion.

Lorsque la revue fut achevée, les diverses légions se dispersèrent dans Paris : l'une d'elles, en passant devant l'hôtel du ministre des finances, fit entendre à plusieurs reprises les cris à *bas les jésuites*, à *bas M. de Villèle*, à *bas les ministres* ; les spectateurs y répondirent spontanément ; et, bien que les portes et les volets de M. le président du conseil fussent fermés avec un soin tout particulier, le bruit put en parvenir dans le plus retiré de ses boudoirs.

On reste l'ordre n'a été troublé nulle part ; mais quoiqu'il soit au fond assez naturel de crier à *bas les jésuites*, quand les jésuites existent au mépris de vingt arrêts ; à *bas les ministres*, quand les ministres semblent eux-mêmes avoir pris pour devise à *bas les lois*, nous n'hésitons pas à regarder de semblables incidens comme des faits dont il faut s'affliger ; ils attestent l'irritation publique, ils sont un danger de plus dont il faut rendre le ministère qui les provoque, responsable envers le pays. Puisent-ils éclairer à la fin le monarque ! On parle beaucoup d'un changement de ministère ; cela tient à ce que tout le monde sent la nécessité ; mais ces bruits n'ont pas, jusqu'à présent du moins, d'autre fondement. Toutefois ils ne sauraient être que prématurés. L'opinion publique est en chasse contre le ministère, il sera forcé, il tombera de fatigue et d'épuisement.

A ces détails qui prouvent combien la population parisienne a montré, dans cette circonstance, de dévouement et d'amour pour notre auguste Monarque, et combien elle a su garder la fidélité

à son prince, malgré l'aversion qu'elle éprouve pour le ministère, nous ajouterons quelques phrases que nous prîmes dans *l'Etoile*, phrases que *l'Etoile* a écrites et imprimées avant d'avoir pu recueillir les inspirations ministérielles, et qu'un jour après elle aurait voulu, pour bien de l'or, pouvoir effacer de sa feuille et de la mémoire de ses lecteurs :

» Partout s'est fait entendre le cri du 12 avril 1814 et du 27 septembre 1824.

» Des transports unanimes ont accueilli la personne du monarque : c'était une fête de famille.

» Les cris de *vive le Roi ! vive M. le Dauphin ! vivent les Bourbons !* n'ont pas cessé de se faire entendre, et quand la garde nationale à cheval a eu défilé devant le Roi, le Roi a quitté l'Ecole militaire, et est rentré par la grille qui donne sur les Invalides, précédé de cette garde fidèle qui marchait aussi devant lui le 12 avril et qui annonçait le lieutenant-général du royaume, le précurseur de Louis XVIII, par ces cris de *vive le Roi !* qui seuls peuvent fermer à jamais l'abîme des révolutions.

» Les quais, les ponts étaient couverts d'une multitude de spectateurs, et tous les degrés de la chambre des députés disposés en amphithéâtre et garnis de femmes de la parure la plus élégante, offraient le coup-d'œil le plus brillant.

» Le Roi est rentré aux Tuileries à 5 heures moins un quart, et les cris de *vive le Roi !* l'ont accompagné jusque dans la demeure royale.

C'est ainsi, en effet, que devait être jugée cette fête de famille. Mais on avait crié : à bas les ministres ! à bas les jésuites ! Et ni les uns ni les autres ne sont disposés au pardon des offenses.

Le lendemain, les ministres et les jésuites ont parlé. Ils ont exigé que *l'Etoile* fit amende honorable. En conséquence, *l'Etoile*, s'est excusée d'avoir imprimé cet article. Elle se borne là aujourd'hui, pour que la transition ne soit pas trop brusque. Nous l'entendrons parler plus tard.

En attendant les ministres agissent ; et, par un coup d'Etat dont ils n'ont pas calculé la portée, ils ont licencié la fidèle garde nationale.

Le 30 avril, a paru, dans le *Moniteur* et dans *l'Etoile*, l'ordonnance suivante, datée du jour même où la revue s'était passée.

« CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

» Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur.

» Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. 1^{er} La garde nationale de Paris est licenciée.

» 2. Notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

» Donné en notre château des Tuileries, le 29^e jour du mois d'avril de l'an de grâce 1827, et de notre règne le troisième.

CHARLES.

Par le Roi,

Le ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur.
Signé CORBIÈRE.

Tel est le démenti ministériel donné par M. de Villèle à *l'Etoile*, qui s'était permis, pour une fois, de dire la vérité sans prendre ses ordres !

Voici ce que nous écrit un de nos correspondans de Paris, sous la date du 30 avril :

« Le *Moniteur* de ce jour a causé un étonnement difficile à peindre. Parmi les innombrables spectateurs qui garnissaient hier les talus du Champ-de-Mars et les avenues d'alentour, à coup sûr il ne s'en trouvait pas un seul qui pût pressentir, qui pût même s'imaginer que ces bataillons convoqués par le monarque à une fête de famille et qui venaient de lui adresser l'expression de leur reconnaissance avec une décence et une soumission que quelques exceptions isolées ne devaient pas faire oublier, seraient, douze heures après, accusés de félonie, et condamnés à subir la flétrissure d'un licenciement. Encore moins ceux qui n'ayant pas assisté à la cérémonie, avaient cherché hier soir dans *l'Etoile* à s'en faire une idée, et qui y avaient lu la plus pompeuse apologie de cette garde nationale, de son dévouement, de sa modération, pouvaient-ils s'attendre à lire le lendemain dans la feuille officielle cette laconique reprimande, cette remontrance sous forme d'ostracisme. Jamais mesure plus immense n'a été prise avec plus de précipitation, ni promulguée d'une manière plus brusque, plus sèche, plus hostile, plus offensante. Il semble que le ministère ait pris un plaisir d'enfant à nous apprendre que sa main débile pouvait encore contresigner des ordonnances de coup-d'Etat ; sacrifiant à son amour-propre blessé le repos du monarque et du pays, il a voulu répondre aux prédictions qui lui annonçaient sa chute par un acte solennel, par un exemple d'énergie. Mais malheur à lui ! car il a été trop loin ; en nous montrant qu'il n'est pas mort, il nous prouve qu'il est en délire.

» En effet, c'est au ministère seul qu'on attribue l'ordonnance de ce jour : selon les bruits que nous avons recueillis et que nous croyons authentiques, un conseil extraordinaire aurait eu lieu hier aux Tuileries, à dix heures moins un quart du soir. Sa Majesté n'y

aurait pas assisté ; les ministres, et particulièrement M. de Villèle, auraient témoigné le plus vif ressentiment de quelques cris par lesquels quelques légions de la garde nationale auraient supplié le monarque de soulager la nation de l'administration qui pèse sur elle. En conséquence de ce ressentiment, l'ordonnance de licenciement aurait été rendue sur les onze heures et demie et envoyée immédiatement au *Moniteur*. Ce qui est le comble de l'offense, c'est qu'avant que le *Moniteur* fut imprimé, avant que toutes autres personnes que les auteurs de l'ordonnance en fussent averties, on a fait relever tous les postes de la garde nationale par des détachemens de troupes de ligne.

Toutefois, ce n'est pas à l'unanimité que le conseil a pris cette mesure violente et désespérée : avant de faire cet outrage sanglant aux vingt mille citoyens les plus notables de Paris, quelques membres ont, dit-on, voulu ouvrir les yeux à leurs collègues, et les ramener à la raison. On cite particulièrement dans cette minorité M. le duc de Doudeauville ; il a même déclaré qu'il ne consentirait jamais à prendre part à un acte aussi illégal, et en conséquence de ce refus, il a envoyé ce matin sa démission.

Voilà donc les rangs du ministère entamés : que vont faire maintenant ses restes mutilés ? Prendront-ils violemment l'offensive ? Vont-ils, en vertu de l'article 14 de la charte, pourvoir à la sûreté de l'Etat par des ordonnances ? Vont-ils nous gratifier de la censure et de tout le cortège d'iniquités que traîne après lui le pouvoir absolu ? Ou bien, cet acte d'autorité serait-il le prélude d'un nouveau système de bascule ? Et ce même *Moniteur* qui apprend si rudement ce matin aux habitans de Paris qu'ils ne sont plus jugés dignes de garder leurs foyers, nous dirait-il demain en mêmes termes que M. de Villèle a enfin perdu le droit de ruiner nos finances, et de jésuitiser tous les rouages de l'état ? Voilà les conjectures que l'événement du jour fait naître. Toutefois, si la première est par trop effrayante, la dernière est encore moins probable, d'abord parce qu'il est certain que c'est M. de Villèle qui a provoqué l'ordonnance ; ensuite, parce que Mont-Rouge a obtenu avant-hier un nouveau triomphe, en faisant donner le bureau de la police de sûreté, occupé depuis trente ans par un homme sage et modéré, à M. Duplessis, jeune et fougueux congréganiste. Il n'est pas probable que les bons pères s'en tiennent à cette victoire.

Toutefois, on ne peut rien prévoir ; mais l'avenir est gros d'événemens. Demain peut-être, aurons-nous des données pour hasarder quelques conjectures plus certaines. Prenons donc patience.... je tâcherai de vous tenir au courant.

Agréé, etc.

Le Roi avait dépassé la compagnie de grenadiers du deuxième bataillon de la deuxième légion, lorsque divers cris partirent encore de ce peloton ; le maréchal duc de Reggio a voulu imposer silence ; les cris ont redoublé ; il a aussitôt donné ordre de la voix et du geste à un gendarme d'élite d'arrêter un grenadier de la compagnie. Cette scène se passait à la hauteur de la calèche des princesses. Les grenadiers se sont jetés en avant de leur camarade, auquel le gendarme n'a pu parvenir.

(*Journal du Commerce de Paris.*)

Nous nous permettons, sur tous ces événemens, une réflexion inspirée par notre profond attachement aux principes constitutionnels, qui seuls peuvent sauver la France.

Les ministres profitant des premières émotions que quelques cris, inconvenans peut-être, avaient pu faire naître dans le cœur du Roi, et suivant le système adopté par eux depuis si long-temps, pour séparer le Roi de la nation, ont surpris l'ordonnance de licenciement qu'on vient de lire. Mais si, abusant de l'ordonnance royale, ils ont osé concevoir cet acte de haute autorité, espérons que le Roi, sentant vivement la position dans laquelle l'ont jeté à son insu ses conseillers imprudens, repoussera bientôt ce ministère avec lequel il n'y a plus de repos pour la France ; car le repos ne peut naître que de la confiance.

Ayons donc, dans ces circonstances graves, ayons espoir dans la sagesse royale, et soyons persuadés que le nuage qui semble obscurcir notre horizon politique, se dissipera devant une nouvelle ordonnance qui, renvoyant les ministres anti-nationaux, rendra à la France la joie et la sécurité dont elle jouissait depuis quelques jours. Pourquoi faut-il qu'un empire aussi florissant, composé de citoyens aussi fidèles au Roi et aux institutions qu'il nous a données, soit sans cesse troublé par les projets les plus insensés et les plus coupables ?

Les ministres ont provoqué le licenciement de la garde fidèle ; le Roi licenciera les ministres félons, et la France ne cessera pas de crier : *Vive le Roi !*

FRAGMENS D'UNE AUTRE LETTRE DE PARIS.

Lorsque le Roi est monté à cheval dans la cour des Tuileries, les personnes qui l'entouraient remarquèrent sur son visage un air de pâleur qui les alarma sur l'état de sa santé. Cependant, lorsque S. M. eut débouché, par le Guichet, sur le quai et le pont Louis XV, les acclamations du peuple et les cris de *Vive le Roi !* qui retentissaient à son oreille, semblèrent agir sur son

cœur, sa figure devint rayonnante de joie et de tranquillité. Il est arrivé, comme cela, jusqu'au Champ-de-Mars, entre deux haies d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, tous criant avec ivresse : *Vive le Roi ! et quelques-uns mêlant à ce cri d'amour ceux d'à bas les ministres ! à bas les jésuites !* S. M. répondait à ces acclamations par des signes de tête et souriait au peuple avec beaucoup d'affabilité. Tout le long du trajet, le cortège a été accueilli par les cris de *Vive la charte ! vive la liberté de la presse ! vive le Roi qui veut faire le bien ! à bas les mauvais conseillers ! à bas Peyronnet ! à bas Villèle !* cela n'a pas cessé un seul instant.

C'est dans la 7^e légion, dont je fais partie, que se trouvait le grenadier qui a crié plus vivement que les autres, *à bas les jésuites !* et que S. M. a fait sortir des rangs, en lui disant, d'un ton ferme, qu'elle était venue au champ de Mars, pour y recevoir les félicitations de son peuple, et non point pour y prendre des ordres. Notre Colonel, M. Pastoret, fils du pair de France, est allé ensuite auprès de S. M. pour la prier de compter sur la fidélité de la légion, dévouée autant que toute autre au maintien de la tranquillité publique. S. M. a répondu, ainsi que nous le tenons de notre colonel : « Rassurez votre légion sur ce qui vient de se passer. Je la connais, et je ne garderai aucun souvenir de cette affaire. »

Lorsqu'il a fallu, plus tard, défilé devant le Roi, M. Bucqué, notre colonel en second, est venu donner ordre de garder le plus profond silence, et de ne pas crier même *vive le Roi !* Mais malgré cette défense, lorsque notre peloton a passé devant S. M., l'ivresse de tous les cœurs a fait explosion ; et les cris de *vive le Roi !* se sont fait entendre plus que jamais. Aussitôt tous les autres pelotons se sont laissés entraîner à l'enthousiasme général. S. M., qui jusque-là n'avait fait aucun mouvement, s'est portée alors en avant de quelques pas, et la garde nationale a pu lire sur son visage sa vive satisfaction.

L'imprudence des gendarmes à cheval a failli causer de fâcheux événements. Lorsque le Roi est allé se placer devant l'Ecole militaire, le peuple, jusque-là contenu par des cordes et par la gendarmerie, a rompu la barrière, et s'est précipité sur les pas du Monarque, pour jouir plus long-temps de sa présence. Alors les gendarmes à cheval sont accourus au galop pour le charger. Mais, au moment où ils passaient devant la 7^e légion, 50 grenadiers de ma compagnie se sont élancés au-devant d'eux, la baïonnette en avant, et leur ont intimé l'ordre d'aller au pas. De tous côtés sont partis les cris de : *Au pas, au pas, gendarmes !* Heureusement que la gendarmerie a cédé aux ordres qui lui étaient donnés. La prudence lui en faisait une loi ; et sa voix n'a point été méconnue.

Voici de quelle manière ont été remplacés les postes de la garde nationale, licenciée par l'ordonnance du 29 :

A quatre heures du matin les postes des Tuileries ont été relevés par la garde royale.

A la même heure, ceux de l'état-major et de l'hôtel-de-ville ont été relevés par la gendarmerie.

Hier matin, une domestique occupée à laver, dans un réservoir à Champvert, s'est laissée tomber dans l'eau. Eloignée de tout secours, ses cris n'ont pu être entendus. Les personnes chez qui elle était employée, étonnées de sa longue absence, l'ont envoyée chercher à l'approche de la nuit, c'est alors seulement qu'on l'a trouvée noyée.

— Deux femmes qui demeuraient dans la même maison rue Poulailherie, se disputaient vivement hier. Dans la chaleur de la querelle l'une d'elle se saisit d'un couteau, en porta deux coups à l'autre, et prit la fuite. Les blessures ne paraissent pas être dangereuses.

— La nuit dernière quelques individus qui voulaient faire la contrebande du côté du chemin des Etoiles, furent rencontrés par des employés de l'octroi ; un combat fut livré entre eux, et plusieurs des employés, violemment frappés par les fraudeurs, ont été portés ce matin à l'hôpital.

— Le même jour où le ministère frappait la France tout entière, par son ordonnance de licenciement de la garde nationale, les acclamations de bonheur et de reconnaissance qu'avait excitées le bienfait du 17 avril, émané du monarque, retentissaient encore aux extrémités du royaume. On nous écrit de Romans, 30 avril :

Monsieur le rédacteur,

C'est le 21 avril que nous avons appris ici l'heureuse nouvelle du retrait de la loi vandale, et le soir de ce même jour chaque citoyen s'est empressé de manifester ses sentimens de reconnaissance par une illumination spontanée.

Tout le monde sentant le besoin de faire éclater sa joie, il fut convenu qu'il serait donné un banquet dans la salle de spectacle. Ce banquet a eu lieu hier 29 ; cent cinquante convives y ont assisté. On a porté des toasts au Roi, à la chambre des pairs, aux membres de l'opposition de la chambre des députés et à la magistrature française. Pendant le repas, les amateurs de musique

de la ville ont fait entendre les airs de *Où peut-on être mieux*, et de *Five Henri IV*.

Le soir, il y a eu une illumination générale.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre. Il faut rendre justice à l'autorité, elle n'a nullement cherché à arrêter l'élan de la joie publique.

J'ai l'honneur, etc.,

Duc fils.

— On nous écrit de Rouen, le 28 avril :

C'est mardi prochain 1^{er} mai que notre collège électoral s'assemble. Mais, chose étrange, malgré le court délai qui reste, on ne connaît encore aucun des présidents. Le parti constitutionnel espère toujours d'être victorieux dans son choix, le parti ministériel ne paraît faire aucun mouvement : serait-il atterré !...

— On écrit de Stockholm, 6 avril :

Il paraît certain qu'il s'est élevé de graves discussions entre notre cour et un cabinet étranger à propos du titre de prince royal de Suède donné par l'almanach officiel de ce cabinet au prince Gustave lieutenant-colonel d'un régiment autrichien.

Paris, 30 avril 1827.

On écrit de Livourne, sous la date du 13, qu'un navire français arrivé de Tripoli en dix-sept jours, a apporté la nouvelle que le bey de Tripoli avait déclaré la guerre à la Toscane, et fait sortir trois ou quatre corsaires pour courir sur le pavillon toscan.

— Verdun vient d'être le théâtre d'un horrible assassinat. Le 17 avril, vers huit heures et demie du soir, un sergent-fourrier nommé Cominal, du 50^e régiment d'infanterie de ligne, en garnison en cette place, désirant sortir de la caserne Saint-Paul, se rend dans la chambre de l'adjudant-sous-officier, M. Barbot, pour en demander la permission. L'adjudant refuse. Le sergent-fourrier, choqué du refus, tient à son supérieur des propos malhonnêtes, et déclare qu'il prendra la permission lui-même. L'adjudant, insulté, ordonne au sergent de se rendre à l'instant à la salle de discipline. Ce dernier, loin d'obéir, devient furieux, tire son sabre et en assène plusieurs coups sur la tête de M. Barbot, qui, sans défense, reçoit neuf blessures graves, et tombe baigné dans son sang. Des militaires accourent : les uns arrêtent le coupable, et le conduisent au cachot ; les autres transportent à l'hôpital le blessé, dont les jours sont dans le plus grand danger. On lui a fait, dit-on, le lendemain soir, l'opération du trépan. Cominal avoue son crime, s'attend à être bientôt fusillé, et montre une résolution qui révolte. Il est âgé de vingt-six ans, et en a sept de service. M. Barbot, honnête et brave, est âgé de trente-un ans, et en a onze de service.

— Plusieurs journaux anglais ont indiqué vaguement et d'une manière inexacte les dernières résolutions du gouvernement français à l'égard des agences purement commerciales qui avaient été seulement et réciproquement admises jusqu'à ce jour en France comme aux états-unis du Mexique. Voici ce que nous croyons être l'exacte vérité sur ce point important :

Le gouvernement français, a expédié à M. Martin, au Mexique, ainsi qu'aux agens envoyés auprès du gouvernement de Colombie et de Buenos-Ayres, le diplôme royal de consul avec la faculté d'exercer les fonctions de consul général.

Le gouvernement français aura également délivré son *exequatur* aux agens du Mexique et de la Colombie, qui eussent été accrédités par leur gouvernement auprès de lui sous les mêmes titres ; mais M. Thomas Murphy, qui exerce à Paris les fonctions de chargé d'affaires et de consul général des états-unis du Mexique, n'ayant d'autre titre officiel de son gouvernement que celui d'agent général du commerce, c'est à ce titre qu'il a reçu l'*exequatur* du roi de France, en vertu duquel les lettres patentes du président des états-unis du Mexique dont il est muni, sortiront en France leur plein et entier effet, et lui donnent droit aux immunités et privilèges attachés aux fonctions qui lui sont attribuées par lesdites patentes.

Le commerce français peut donc considérer ses vœux comme entièrement accomplis sur ce point et y puiser de nouveaux motifs pour donner un libre essor à l'expression de la reconnaissance publique, que le dernier acte de l'initiative royale a déjà si justement excitée.

(Journal du commerce de Paris.)

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 28 avril.

On a reçu par voie extraordinaire les journaux anglais du 28, voici ce qu'ils contiennent :

NOUVEAU MINISTERE.

Nous pouvons enfin donner une liste officielle des arrangements ministériels qui depuis si long-temps ont été l'objet d'une pénible anxiété pour le public.

LISTE DE L'ADMINISTRATION.

Membres du Cabinet.

PARIS :

Lord chancelier : lord LYNCHURST (six John Copley.)

Lord président : le comte d'HARROWBY.
 Lord du sceau privé : le duc de PORTLAND.
 Chancelier du duché de Lancastre : lord BEXLEY.
 Secrétaire-d'état pour les affaires étrangères : vicomte DUDLEY.
 Secrétaire-d'état pour les colonies : vicomte GODERICH (M. ROBINSON.)

Membres de la Chambre des Communes.

Secrétaire-d'état pour le département de l'intérieur : le très-honorable W. STURGES BOURNES.

Président du bureau de commerce : le très-honorable W. HUSKISSON.

Président du bureau de contrôle : le très-honorable C. W. WYNN.

Secrétaire à la guerre : vicomte PALMERSTON.

Premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier : le très-honorable G. CANNING.

Fonctionnaires non membres du cabinet.

Lord grand-amiral : S. A. R. le duc de CLARENCE.

Grand-maître de l'artillerie : le marquis d'ANGLESEA.

Lord chambellan de la maison du Roi : le duc de DEVONSHIRE.

Grand-écuyer : le duc de LEEDS.

Premier-secrétaire du lord lieutenant d'Irlande : l'honorable W. LAMB.

Ordre judiciaire.

Maître des rôles : sir JOHN LEECH.

Vice-chancelier : M. HART.

Procureur-général : M. SCARLETT.

Solliciteur-général : sir N. TINDAL.

On verra, en comparant la présente liste avec celles données dans plusieurs journaux du matin, qu'aucune d'elles n'étaient entièrement exactes.

On verra aussi que les places de juge avocat-général, de premier commissaire des bois et forêts, de directeur de la monnaie, qui, dans lesdites listes, étaient données à sir J. Mackintosh, M. Calcroft et M. Tiernay, et plusieurs autres emplois d'un ordre secondaire, ne sont pas encore remplis.

Le nom du marquis de Lansdown ne figure pas dans la liste ci-dessus ; mais nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que le noble marquis a consenti à donner son appui personnel et celui de ses amis à l'administration de M. Canning, quoique, pour le moment du moins, il refuse de faire partie du ministère.

L'acceptation, par le duc de Devonshire, de la place de lord chambellan, est la meilleure preuve du concours du noble marquis et de celui des wigs modérés, ses amis, qui ont coutume de voter avec lui.

En faisant connaître à nos lecteurs les noms des personnes distinguées qui désormais constituent le gouvernement de S. M., nous ne pouvons laisser échapper l'occasion d'exprimer la vive satisfaction que nous cause la nomination de l'honorable W. Lamb à l'emploi de premier secrétaire d'Irlande. Les qualités nobles et élevées qui distinguent ce gentleman rendant son accession au gouvernement un sujet de félicitation.

S. M. tiendra, lundi à deux heures, un conseil pour recevoir les membres de la nouvelle administration, dans lequel les anciens ministres déposeront entre les mains du roi les sceaux de leurs offices respectifs qui seront remis immédiatement à leurs successeurs. Quelques membres du nouveau cabinet prêteront ensuite serment dans le conseil privé du roi et conséquemment y prendront séance.

Nous sommes persuadés que ces arrangements, actuellement définitifs, causeront une satisfaction générale. La nouvelle administration est composée de manière à faire naître la confiance publique ; et, nous abstenant de toute expression qui puisse rappeler le passé, nous croyons pouvoir anticiper sur l'avenir, et assurer que le ministère possède l'énergie et la puissance nécessaires pour faire prospérer les plus chers intérêts de l'empire.

(The Courier.)

CHAMBRE DES DEPUTÉS.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE DU PRECURSEUR.

(Présidence de M. Ravez.)

Séance du 30 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La séance est suspendue pendant une demi heure et M. le Président invite les députés présents à prendre leurs places afin qu'il puisse s'assurer si la chambre est en nombre.

MM. de Villele de Peyronnet, de Corbière, de Clermont Tonnerre et de Chabrol sont au banc des ministres.

L'ordre du jour est la suite de la délibération sur le projet de loi portant règlement définitif de budget de l'exercice 1825.

Les articles 3, 4, 5, 6 et 7, sont adoptés sans discussion.

On procède à l'appel nominal : en voici le résultat.

Nombre des votans	262
Boules blanches	218
Boules noires	44

La chambre a adopté.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires pour les dépenses des services extraordinaires de l'exercice 1826.

Article unique : Il est accordé sur les fonds du budget de 1826, au-delà des crédits fixés pour les dépenses ordinaires de cet exercice par la loi du 15 juin 1825, les suppléments ci-après, provisoirement autorisés par ordonnances royales, et montant à 18,695,000, savoir :

Au ministère des affaires étrangères	2,289,000
De la guerre	13,904,000
De la marine	2,500,000

M. Labbey de Pompières présente quelques observations.

M. Méchin demande au ministre des finances de faire connaître à la chambre ce qui a été convenu entre la France et l'Espagne, pour assurer le paiement des avances toujours plus considérables que nous faisons à ce pays.

M. de Villele répond qu'il est convenu qu'une partie des troupes françaises est à la charge de l'Espagne ; et que les traités faits à ce sujet ont été publiés dans le *Moniteur*.

M. Benjamin Constant commence par adresser quelques reproches au ministère sur sa conduite envers l'Espagne et sur les résultats de l'occupation de ce pays par nos troupes ; résultats qui ont été de livrer ce malheureux pays aux factions et à l'anarchie, et enfin de lui enlever son ancien gouvernement, ses antiques Cortès, pour le courber sous le joug du gouvernement absolu. Cela suffirait sans doute pour refuser aux ministres les allocations qu'ils demandent ; mais je déclare, en outre, que je n'accorderai jamais de fonds à un ministre qui paraît persister dans des voies depuis long-temps appelées anti-nationales, qui se met entre la nation et le trône, (oh ! oh !) lorsque la nation sent le besoin de manifester au trône son respect et son amour, qui a choisi une époque mémorable pour pour tâcher d'outrager des hommes qui, pendant trente ans, à toutes les époques de danger ou de crise, ont rendu d'immenses services à la capitale. (Oh ! oh ! oh !)

Enfin, dit l'orateur avec force, je n'accorderai aucun fonds au ministère dans les rangs duquel je vois celui sur le rapport de qui a été signée l'ordonnance du licenciement de la garde nationale de Paris. (vive agitation.)

Après quelques nouvelles observations de M. Labbey de Pompières, le projet de loi est adopté.

A VENDRE.

Joli lit neuf, en acajou, de trois pieds et demi. S'adresser au portier, maison Nivière, port St-Clair, n° 18.

AVIS.

On propose, moyennant hypothèque, dans le département du Rhône, une somme de 15,000 fr. à dette à jour, à 5 pour cent l'an ; plus une autre somme de 2,000 fr. de la même manière. S'adresser aux sieurs Bertholon et Cie, agents d'affaires, rue de la Cage, n° 15, au premier étage.

— On désire une personne de 18 à 24 ans, sachant coudre et repasser, pour voyager en qualité de femme de chambre avec une honnête famille. S'adresser comme dessus.

Le fermier des domaines de la Part-Dieu et de la Tête-d'Or, situé aux Brotteaux,

Préviens les particuliers et les voyageurs qui ont des chevaux à mettre au vert ; que l'on commencera à les y mettre le 6 mai prochain.

A MARSEILLE POUR CALCUTTA.

Le beau brick la *Lucie* de 315 tonneaux, d'une marche supérieure, doublé et chevillé en cuivre, partira du 20 au 25 juin prochain sous le commandement du capitaine Caraguan ; le navire a une grande dunette et des logements très-commodes ; il prendra des passagers.

S'adresser à Lyon, à MM. Gourd frères fils de F. B., armateurs ;

A Marseille, à M. Ant. Treillet ; au capitaine à son bord.

Nota. Les armateurs ayant pourvu à toute espèce de risques par des assurances, pourront y comprendre les marchandises qui leur seraient consignées, mais sans aucune garantie de leur part sous le rapport desdites assurances.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Henry Brosse et C^e liquident leur commerce au premier étage, au-dessus des magasins qu'ils occupaient, rue St-Pierre, n° 4.

Ils offrent à perte les toiles d'Hollande, Flandre, Rouen 4/4, Voiron 7/8, linge de table, mousselines et batistes.

Ils offrent aussi les dentelles d'Angleterre, Malines et valenciennes à 25 pour cent de perte.

BOURSE DE PARIS du 30 avril 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 sep. 1827. — 100 f. 40 c. 20 c.	Actions de la banque 2025
Rentes — 3 100. jouiss. du 22 déc. 70 f. 20 c. 30 c.	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. Falc. 77 3/4
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franç. 10 3/4
Caisse hypothécaire 882 50	Emp. royal d'Esp. 1827. 57 3/4
	Emprunt d'Haïti.